Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2023.52
ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-6 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 3111-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 421-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route et notamment son article L. 411-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu la demande de l'Agence Century 21, représentée par Mr Cerne, en date du 25 octobre 2023 relative à un demande de stationnement pour l'intervention d'un couvreur avec une nacelle au-devant du 6 la Place de la mairie, commune déléguée de la Barre en Ouche, 27330 MESNIL EN OUCHE,

ARRETE

Article 1 : L'agence CENTURY 21, représentée par Mr Cerne, est autorisée à occuper l'espace devant le 6 place de la mairie pour y installer une nacelle par un couvreur.

Article 2 : L'installation visée sera réalisée de façon à permettre le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée et ne pourra empiéter sur le domaine public routier.

Article 3 : L'occupation du domaine public sera effectuée à titre gratuit.

Article 4 : Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation du bien mobilier.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie déléguée de La Barre-en-Ouche.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Maire de Mesnil-en-Ouche ;
- Le demandeur.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 25 octobre 2023,

M. Bernard VANDOOREN

Le Maire délégué,

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE
Commune déléguée de La Barre-en-Ouche

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

n°52.2023

***** SPAM *** Demande d'arrété**

Jacques Cerne <jacques.cerne@century21.fr>
mercredi 25 octobre 2023 à 11:38 indésirables
À : labarreenouche@meo27.fr

Bonjour,

Conformément à notre conversation de ce jour,
Mercredi 1Er novembre, mon couvreur passe pour mettre en ordre la gouttière du 6 place de la mairie. Il utilisera une nacelle.

Pourriez vous préparer un arrêté pour le stationnement pour la journée.

Merci d'avance.

Bonne réception

Pour tout contact vous pouvez bien entendu nous rencontrer à l'agence ou si vous le souhaitez nous sommes équipés d'un service de **visioconférence sécurisé** il protégera les données individuelles

Jacques CERNE
Directeur

CENTURY 21 Soluce Habitat
11 rue Robert Lindet
27300 BERNAY
Tél. 02.32.43.93.00
Fax. 02.32.43.23.07
https://www.century21-soluce-habitat-bernay.com/
www.facebook.com/century21.soluce.habitat.bernay/

CENTURY 21, parlons de vous, parlons bien ?